

Paris, le 14 avril 2026

ASAC Basco-Béarnais
10 Bvd Champetier de Ribes
64000 Pau

M. Le Président

OBJET : Rallye Tout-Terrain du Baretous

DATES : 19 au 21 juin 2026

Monsieur le Président,

Nous vous prions de bien vouloir trouver, ci-joint, le pré-règlement de l'épreuve citée en objet qui a été enregistrée par notre service en date du :

mardi 14 avril 2026

sous le permis d'organisation FFSA numéro :

332

Ce numéro devra obligatoirement figurer d'une façon très apparente sur les exemplaires du règlement définitif que vous voudrez bien nous faire parvenir en deux exemplaires dans les délais prévus à l'article IB des prescriptions générales.

Il ne sera valable que sous réserve d'apporter les éventuelles modifications indiquées ci-dessous, à l'exclusion de toute autre. En outre, aucun changement ne peut être apporté à un règlement enregistré par la FFSA hormis dans les cas prévus par le Code Sportif International.

Les règlements publiés sur les sites doivent être ceux qui ont obtenu le permis d'organisation, strictement conformes à celui-ci.

NOTA 1 : La validité de ce permis est strictement subordonnée :

- à l'obtention des autorisations administratives nécessaires auprès des autorités compétentes,

- pour les épreuves qui se déroulent sur des circuits permanents ou non permanents, à la délivrance, pour ces derniers, de la licence de parcours FFSA et de l'homologation préfectorale ou ministérielle en cours de validité (pour les circuits non permanents, l'autorisation préfectorale vaut homologation du circuit non permanent sur lequel se déroule la manifestation pour la seule durée de celle-ci – article R.331-37 du code du sport),
- à la possession, pour tous les officiels, d'une licence en cours de validité, correspondante à la fonction mentionnée sur le règlement.

NOTA 2 : Ce permis d'organisation vous est délivré dans les conditions prévues à l'article 3 du Code Sportif International, dès lors que votre épreuve répond aux critères prévus au règlement particulier type de la réglementation sportive de la discipline concernée.

Nous vous remettons, ci-joint, les formulaires de rapport de clôture qui devront nous **parvenir au plus tard 8 jours après l'épreuve, dûment remplis et signés** par les officiels concernés.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos meilleures salutations.



Lionel Currat

Chargé de mission Route

Copie Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud

[1] Rappels particuliers :

L'organisateur de la manifestation doit veiller à ce que son circuit soit conforme en tout point avec les Règles Techniques et de Sécurité des Circuits Asphalte (disponibles auprès du Pôle Sport de la FFSA et en téléchargement sur le site ffsa.org), et ce pendant toute la durée de son homologation.

L'organisateur technique devra présenter, à l'autorité qui a délivré l'autorisation, le jour de la manifestation une attestation écrite précisant que toutes les prescriptions mentionnées dans l'autorisation ont été respectées (Article R331-27 du code du Sport).



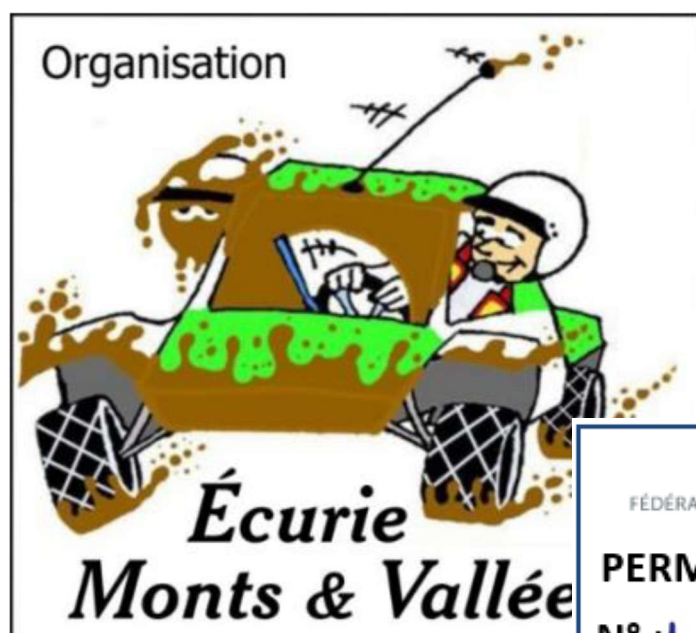
CHAMPIONNAT DE FRANCE DES RALLYES TOUT-TERRAIN

FFSA

REGLEMENT PARTICULIER

17ème RALLYE TOUT TERRAIN DU BARETOUS

DATES 19/20/21 juin 2026



Les rallyes français sont disputés conformément au Code Sportif International (et ses Annexes) de la Fédération Internationale de l'Automobile (FIA), aux prescriptions générales FFSA, au règlement standard des rallyes de la Fédération Française du Sport Automobile (FFSA), aux règles techniques et de sécurité des rallyes (RTS), aux règles spécifiques rallyes tout terrain, au Championnat de France des rallyes tout terrain et au règlement particulier de chaque rallye.

PROGRAMME – HORAIRES

Dates	Horaires	Définition	Lieu
Dès obtention du visa FFSA		Parution du Règlement et Ouverture des engagements (sur le site de la FFSA)	
Lundi 08 juin 2026	A minuit	Clôture des engagements	
Jeudi 18 juin Vendredi 19 juin	De 08h00 à 17h00 De 08h00 à 12h00	Disponibilité des carnets d'itinéraire (roadbook)	Cidrerie LACASSIE à Lanne en Barétous
Jeudi 18 juin Vendredi 19 juin	De 08h00 à 19h00 De 08h00 à 15h00	Dates et heures des reconnaissances	
Vendredi 19 juin	De 15h00 à 19h15	Vérifications administratives	Mairie de Lanne en Barétous
Vendredi 19 juin	De 15h15 à 19h30	Vérifications techniques	Parking place de la pastorale à Lanne en Barétous
Vendredi 19 juin	17h15	1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs	PC course
Vendredi 19 juin	19h45	Publication des équipages admis au départ. Ordre et heures de départs 1ère étape	Tableau d'affichage virtuel (QR code et lien mis à disposition des concurrents.
Vendredi 19 juin	20h00	Briefing oral concurrents	Fronton couvert
Samedi 20 juin	08h30	Départ du rallye, sortie parc fermé	
Samedi 20 juin	A partir de 19h28	Arrivée 1 ^{er} étape entrée parc fermé du 1 ^{er} concurrent	
Samedi 20 juin	20h00	Affichage des résultats partiels de la 1ère étape, ordre et heures de départ de la 2ème étape	Tableau d'affichage virtuel
Dimanche 21 juin	08h30	Départ 2 ^{ème} étape, sortie parc fermé	
Dimanche 21 juin	A partir de 15 :02	Arrivée 2 ^{ème} étape entrée parc fermé du 1 ^{er} concurrent	
Dimanche 21 juin	30' après l'entrée en parc fermé du dernier des concurrents	Affichage des résultats du rallye	Tableau d'affichage virtuel
Dimanche 21 juin	A partir de 15h05	Remise des prix	Fronton couvert de Lanne en Barétous

A l'issue du rallye, le rechargement des véhicules se fera dans le parking à proximité du parc fermé. Le non-respect engage votre responsabilité.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ASAC BASCO BEARNAIS organise les 19, 20 et 21 juin 2026 en qualité d'organisateur administratif avec l'Ecurie *MONTS ET VALLEES* en tant qu'organisateur technique, Le Rallye National avec participation étrangère autorisée dénommé :

17ème Rallye Tout Terrain du BARETOUS

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la Ligue du Sport Automobile Aquitaine Sud le sous le numéro et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro en date du

Comité d'organisation

Président : Julien BOZOM

Membres : Mrs Noussitou, Hourmilougué, Rived

Secrétariat du Rallye, Nom, Adresse : 10 bd champetier de ribes 64000 PAU

Téléphone : 06 08 49 53 67 (Christian GROLLEAU ASAC BB) ou 06 09 02 35 19 (Julien BOZOM Ecurie).....

Mail : christian.grolleau734@orange.fr et julien.bozom@gmail.com

Permanence du Rallye : Mairie de Lanne en Barétous

Lieu, date, horaire : 19, 20 et 21 juin 2026 de 07h00 à 20h00

Téléphone : 06 83 79 20 06

Mail : lucas.cfrtt@gmail.com

Organisateur technique

Nom : écurie des monts et vallées

Adresse : Place de la pastorale 64570 Lanne en Barétous

Présidents :Noussitou/Hourmilougué/Rived/Bozom

Téléphone : 06 29 02 35 19

Mail : julien.bozom@gmail.com

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

FONCTION	NOM	PRENOM	N° LICENCE
Observateur FFSA	Attente FFSA		
Président de collège	LABEYRIE	Jean-Claude	1996/1003
Membre du collège	LAXAGUE	Jacques	165604/1003
"	ROUX	Gilles	1482/1003
Directeur de course	LUCAS	Gilbert	12948/1003
Directeur de course adjoint et Nouveau départ	GROLLEAU	Christian	8049/1003
Adjoint à la direction de course ES	PERROT	Elisabeth	6567/1003

“	MONNIER	Sylvie	9968/1301
“	A définir		
Directeur de course ES	DESCLAUX	Luc	13302/1003
“	LAGIERE	Gilles	220199/1003
“	PERRIN	Eric	29996/1003
“	PAINVIN	Dominique	7706/1003
“	DUBOY	Philippe	123400/1010
“	MELIANDE	Maurice	157142/1014
Véhicule Tricolore	PERROT	José	6570/1003
Véhicule Damier	MONNIER	Sylvain	9636/1301
Commissaire technique délégué FFSA	VERRON	Sébastien	46757/1317
Commissaires techniques	DUROU	Hervé	49716/0111
“	BATARD	Patrick	146650/1003
“	FOURCADE	Alexandre	28760/1006
“	CASSAGNE	Léo	174579/1014
“	SANGOIGNET	Jean-Jacques	288229/1006
“	GALAN SARRACAYO	Nicolas	252187/1003
Chargé des Relations Avec les Concurrents	DOYEN	Sylvie	154219/1003
“	HERBERT	Jacky	12549 / 1101
Responsable Parcs	GISSOT	Jean-Pierre	180006 / 1003
Responsable des commissaires	PERARNAUD	Loïc	250064 / 1003
Médecin responsable	DARMAILLACQ	Guillaume	335609 / 1003
Responsable classement	BOUGEOIS	Monique	132559/1004
Chargé relation presse	ESTENAVE	Marie-France	23220 / 0914

Tous les officiels figurant au Règlement Particulier, sur la liste des commissaires de routes et membres de l'organisation (licenciés) sont nommés juges de fait à l'exception des membres du collège des commissaires sportifs.

1.2P. ÉLIGIBILITÉ

Le 17ème rallye tout-terrain du Barétous..... Compte pour :

- Le Championnat de France des Rallyes Tout Terrain pilotes et copilotes
- Le Trophée Rallye 4x4 pilotes et copilotes
- Le challenge Rallye 2 roues motrices pilotes et copilotes
- Le challenge Rallye SSV pilotes et copilotes
- Les challenges de la ligue régionale du sport auto aquitaine sud
- Le challenge des commissaires de la ligue régionale du sport auto aquitaine sud

1.3P. VÉRIFICATIONS

Les équipages engagés pourront vérifier sur le site de [l'ASAC BASCO-BEARNAIS](#) la confirmation de leur engagement ainsi que les horaires de présentation aux vérifications administratives et techniques (heure de convocation au CHA d'entrée aux vérifications administratives) **à respecter impérativement. Il n'y aura pas de convocation individuelle adressée par courrier.**

Il appartiendra aux pilotes ne figurant pas sur cette liste lors de la clôture des engagements de prendre contact avec l'organisateur technique au numéro de téléphone indiqué article 1P ORGANISATION.

Vérifications administratives :

Le 19/06/26 De 15h00 à 19h15

Lieu : Place de la Pastorale 64570 Lanne en Barétous

Les concurrents devront présenter aux contrôles administratifs :

- L'original des licences, permis de conduire et passeport technique.
- l'attestation de prêt du véhicule si le pilote n'en est pas propriétaire
- Une copie d'un relevé Bancaire ou IBAN ainsi que l'ordre du bénéficiaire des prix.

Vérifications techniques :

Le vendredi 19 juin 2026 De 15h15 à 19h45

Lieu : place de la pastorale 64570 Lanne en Barétous

Les vérifications finales seront effectuées : Garage Larragnéguy 64470 Tardets

Taux horaire : 60 euros TTC

Le déchargement des véhicules se fera obligatoirement : Centre Allotement rue du tram 64570 Lanne en Barétous

Le rechargement des véhicules se fera obligatoirement : Centre Allotement rue du tram 64570 Lanne en Barétous

1.4P. TABLEAU D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage officiel sera un tableau d'affichage : numérique

Il n'y aura pas de tableau d'affichage officiel physique.

Le lien d'accès et QR code vous seront communiqués par l'organisateur aux vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conformément au règlement standard des rallyes

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT-INSCRIPTIONS

3.1.1.4P ENGAGEMENT

Toute personne qui désire participer au 17ème rallye tout terrain du Barétous doit s'engager sur le site de la FFSA (voir 3.1.1.11P) avant le 08 juin à minuit.

3.1.1.9P NOMBRE D'ENGAGÉS

Le nombre d'engagé est fixé à : 120 Voitures maximum

3.1.1.10P DROITS D'ENGAGEMENTS

Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : **600€**
- Sans la publicité facultative des organisateurs : **1200€**

Les droits d'engagement sont entièrement remboursés dans les cas suivants :

- Engagement refusé
- Carnets d'itinéraires non retirés (forfait déclaré par écrit mail, courrier)
- Si l'épreuve n'a pas lieu.

L'organisateur encaissera les droits d'engagement des concurrents qui, après avoir retiré leur carnet d'itinéraire, ne se présenteraient pas au départ de l'épreuve et ceux des concurrents qui n'auront pas signalé par écrit (mail, courrier) leur forfait avant les vérifications administratives.

3.1.1.11P DEMANDE D'ENGAGEMENT

La demande d'engagement se fera en ligne directement sur le site de la FFSA :

<https://engagement.ffsa.org/Engagement>

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (par chèque ou par virement)

IBAN : FR7616906100105106068182623 BIC : AGRIFRPP869

Les chèques de règlement des droits d'engagements seront rédigés à l'ordre de : écurie des monts et vallées

NB : Toute demande d'engagement par mail ne sera définitivement prise en compte que si elle est confirmée par courrier accompagné du règlement du montant de l'engagement.

En cas de liste d'attente, seront prises en priorité les demandes complètes accompagnées des droits d'engagement. Joindre impérativement un RIB à l'engagement.

Tous litige concernant l'engagement (notamment les droits d'engagements faisant l'objet d'une insuffisance de provision ou de rejet par l'établissement bancaire) feront l'objet d'une demande de sanction auprès de la FFSA (conformément à l'article 3.10.1 du Code Sportif International).

3.3P. ORDRES DE DÉPART

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain

3.3.2P. ATTRIBUTION DES NUMÉROS

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme aux règles spécifiques rallye tout-terrain et aux règlements techniques des rallyes tout terrain FFSA et FIA

4.3P. ASSISTANCE

Conforme aux règles spécifiques rallyes tout terrain

Les équipes d'assistance seront tenues de NETTOYER L'EMPLACEMENT DE TOUTES TRACES DE BOUE laissées après chaque intervention sur les voitures de compétition.

UN SEUL véhicule d'assistance, par voiture de compétition, sera autorisé dans les parcs d'assistances, avec macaron « ASSISTANCE » collé en haut à droite du pare-brise.

Une pénalité de 200 € sera appliquée, par les commissaires sportifs, pour chaque infraction constatée à l'article 4.3.P.

Les pénalités sont cumulatives. Le montant de la pénalité est conservé par l'organisateur.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

5.1P. IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes et au championnat de France des rallyes tout terrain.

5.2P. PUBLICITÉ

Les publicités obligatoires ou facultatives seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

La publicité obligatoire d'AGORATT devra être apposée sur l'emplacement FFSA de la plaque avant des véhicules et être visible, conformément à l'article 5.2 du Championnat de France des rallyes tout terrain sous peine des sanctions prévues à l'article 5.2.4 du règlement standard des rallyes : pénalité de 160 € pour le 1er constat et une pénalité de 320 € en cas de récidive.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le 17^{ème} rallye tout terrain du Barétous représente un parcours total de 230.060 .km, dont 123.020 km de liaison.

Il est divisé en 2 étapes et 5 Sections et comporte 12 épreuves spéciales d'une longueur totale de 107.040 km de spéciales.

Les épreuves spéciales sont :

ES 1/4/7 LAGUNAK 8.37 km

ES 2/5/8 PLASENCE 7.71 km

ES 3/6 AYDUC 7.82 km

ES 9/11 MOUTONS 10.2 km

ES 10/12 LE THEZ 11.38 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « itinéraire ».

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement du championnat de France des rallyes tout terrain.

6.2.6P. DATES ET HEURES DES RECONNAISSANCES

Les reconnaissances auront lieu

le 18/06/26 de 8h00 à 19h00

le 19/06/26 de 8h00 à 15h00

Une reconnaissance en convoi se fera si les conditions météo le permettent

le 19/06/26 à 9h00

Départ à 9h00 place de la pastorale 64570 LANNE EN BARETOUS

Pneus adaptés aux conditions météorologiques obligatoires.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes et aux règles spécifiques Rallyes tout terrain

7.1.8P CARNETS D'ITINERAIRES

Le carnet d'itinéraire sera distribué à l'ouverture des reconnaissances aux lieux et horaires suivants :

Le 18/06/26 De 8h00 à 17h00

Le 19/06/26 De 8h00 à 12h00

A LA CIDRERIE LACASSIE Route de Montory 64570 Lanne en Barétous

7.2P : DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTRÔLES

7.2.12P SIGNES DISTINCTIFS

Les signes distinctifs des commissaires sont :

- Commissaires de route : chasubles et badges indiquant la fonction.
- Chefs de poste : chasubles et badges indiquant la fonction.
- Organisateurs techniques : chasubles et badges indiquant la fonction

7.5.17.1P ABANDONS

Tout concurrent abandonnant, sur les secteurs de liaison ou dans une ES doit signaler son abandon, le plus rapidement possible, au PC dont le numéro de téléphone est **06 83 79 20 06**

7.5.17.3P ROUTE DE COURSE

Les concurrents sont informés que les cordes des virages et changements de directions ainsi que les extérieurs des chicanes seront protégés et matérialisés pour éviter le franchissement des limites de la route de course. Tout contact avec ces matérialisations ou leur franchissement sera considéré comme un non-respect de la route de course.

7.6P PARC FERMÉ

Conformément à l'article 7.6 des règles spécifiques rallyes tout terrain, les véhicules ne disposant pas de porte étanche (filet) ou les véhicules SSV, sont autorisés à mettre une bâche sur la voiture/véhicule pour la protéger des éventuelles intempéries.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux prescriptions générales FFSA et au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement du championnat de France des Rallyes Tout-Terrain.

ARTICLE 10P. PRIX-COUPES

10.1.1P. PRIX

En annexe 1

10.1.2P. COUPES

- 2 coupes aux 3 premiers du Championnat de France (T1A/T3 confondus)
- 2 coupes aux 3 premiers du Trophée 4X4 (T2, T2B et T2B+ confondus)
- 2 coupes aux 3 premiers du Challenge 2RM (T1B)
- 2 coupes aux 3 premiers du Challenge SSV (SSV)
- 2 trophées à chaque autre équipage arrivé classé
- 2 coupes commissaires (2 bénéficiaires tirés au sort)
- 2 coupes pour chaque équipage féminin classé

NB : les coupes non retirées lors de la remise des prix seront perdues si l'équipage n'est pas dûment représenté